

Yves-Bernard Debie, collectionneur et avocat engagé

Publié le 22 juillet 2021, par Stéphanie Pioda

Avocat belge de nombreux marchands d'art, du SNA et du Parcours des Mondes, Yves-Bernard Debie a fait de la question des restitutions son cheval de bataille, arguments à la clé. Rencontre et avant-goût du Parcours des Mondes.



Yves-Bernard Debie dans sa demeure bruxelloise.

Photo David Atlan

Vous êtes avocat spécialisé en droit du commerce de l'art et des biens culturels, mais êtes aussi collectionneur. Comment avez-vous combiné ces deux passions ?

Mon goût pour l'art a précédé mon intérêt pour le droit et mon métier d'avocat. Je suis né dans un atelier d'artistes et j'ai grandi dans les décors composés par deux grands collectionneurs, mon père et mon grand-père paternel. Ma spécialisation dans cette partie du droit qui s'impose au marché de l'art découle de ma passion pour les œuvres, pas uniquement extra-européennes, d'ailleurs.

Votre première acquisition nous ramène trente ans en arrière, avec un pendentif des îles Salomon en coquillage, une représentation stylisée de trois frégates. Comment s'est construite votre collection depuis ?

Je ne suis pas de ces collectionneurs érudits et méthodiques. Ma collection n'est faite que de rencontres, souvent avec un marchand, toujours avec un livre. Collectionner des œuvres africaines, polynésiennes, antiques ou des vestiges du Néolithique voire quelques fossiles de dinosaures, ce n'est finalement qu'ouvrir un dialogue avec ces ailleurs dont nous rêvons tous.

Décrivez-nous quelques objets phares...

Je n'en prendrai qu'un, le dernier. J'ai eu la chance de pouvoir acquérir récemment, lors de la vente d'arts premiers de Michel Périnet, une planche votive [adjudgée 40 000 €, ndlr] qui va venir compléter ma collection d'objets de Papouasie - Nouvelle-Guinée. Exceptionnelle par sa taille, plus de 1,80 m, et la force expressive du personnage qui y est sculpté, elle l'est aussi par la qualité de son ancien propriétaire, ce merveilleux collectionneur éclectique que j'ai eu la chance de connaître. En Océanie, on croit au *mana*, ce pouvoir qui habite les êtres et les choses et qui peut se transmettre notamment par leur possession. C'est une partie du *mana* de Michel Périnet et de celui qui s'attache à cette œuvre depuis son sculpteur et l'ancêtre qu'il représente que j'ai pu m'approprier.

Les arts extra-européens ont une place importante dans votre demeure bruxelloise, mais vous avez ouvert le champ à d'autres territoires et d'autres périodes historiques. De quelle manière faites-vous dialoguer les objets et comment instaurez-vous des ponts?

Notre humanité est le lien naturel forgé entre les œuvres d'art de tous les continents et de toutes les époques. Le dialogue se fait ensuite naturellement. Placez l'un à côté de l'autre, une tête des Cyclades, un masque lega en ivoire et l'envers d'un bouclier malgache puis laissez l'imagination faire le reste.



Vue de l'intérieur bruxellois d'Yves-Bernard Debie avec au premier plan, de gauche à droite, un grand tambour à fente du Vanuatu, un étrier d'échasse des îles Marquises et une épingle mangbetu, République démocratique du Congo - Photo David Atlan

Quels conseils donneriez-vous à un jeune amateur ? Comment s'initier et «entrer en collection» d'arts extra-européens ?

Passer de longs après-midis au musée du quai Branly... Je suis d'ailleurs l'un des administrateurs des amis de cette institution. Il faut aussi rêver en parcourant les livres et les catalogues, faire confiance aux marchands d'art. Et ne pas chercher la bonne affaire puis, une fois que l'esprit est aiguisé, acheter avec son cœur.

On a toujours parlé de Parcours des mondes comme d'un salon international mais l'édition 2020 a été une surprise puisque, bien que les collectionneurs étrangers n'aient pas pu participer, le succès a été au rendez-vous. Les Français et les Belges sont donc des collectionneurs actifs ?

Le succès du Parcours des mondes tient à la fois de la qualité des marchands qui y participent et qui jouent le jeu, en gardant souvent durant une année entière leurs plus belles pièces pour cet événement, mais aussi des collectionneurs, qui sont toujours au rendez-vous. L'édition 2020 a été une grande fête libératoire. Une parenthèse enchantée entre deux confinements. La France, la Belgique et quelques pays voisins sont un vivier très important de collectionneurs. Pour le reste, nombre d'Américains n'ayant pu faire le déplacement ont acheté on line dès réception des catalogues.

Quelles sont les galeries dans lesquelles vous faites des découvertes sur le Parcours ?

Je vais en oublier, qu'ils me pardonnent, mais j'ai mes incontournables : Ferrandin, Dulong, Montagut, Claes, de Grunne, Flak, Meyer, Monbrison, Entwistle, Hourdé, Ratton, etc. En 2020, j'y ai acquis un manche d'éventail des îles Marquises, un bouclier sépik, une massue des îles Fidji, un masque de Nouvelle-Irlande, un biface paléolithique.

Vous êtes l'avocat de Parcours des mondes. De quelle façon accompagnez-vous les marchands ?

Dans un monde qui se complexifie et qui voit les règles que le marchand est censé ne pas ignorer s'accumuler, je tente d'absorber cette masse d'informations et de la restituer de la façon la plus compréhensible. Conscient de cette difficulté, j'ai rédigé, à la demande du Parcours des mondes, un petit guide pratique bilingue à l'usage des marchands, le *Guide pratique sur la réglementation française sur le marché de l'art*, qui regroupe le minimum de règles qu'un acteur doit connaître lorsqu'il intervient sur le marché de l'art français.



Sculpture cérémonielle malanggan dite totok, Nouvelle-Irlande, bois, yeux en opercule de turbo, pigments naturels, XIXe-XXe siècle. Photo Hughes Dubois

En tant qu'avocat, vous intervenez et vous exprimez sur un dossier sensible, celui des restitutions. Pourriez-vous résumer votre position ?

J'ai été mandaté par les principales organisations professionnelles liées au marché de l'art et, individuellement, par la quasi-totalité des marchands d'arts premiers français afin de les représenter dans le processus parlementaire des restitutions voulues par le président Macron. À travers la position du marché de l'art, c'est aussi et surtout celle des musées, contraints de se taire, que nous avons défendue. En ancrant la question du partage des biens culturels dans la thématique de la repentance coloniale, le débat a été faussé. Des notions qui sont les fondements mêmes de notre sécurité juridique comme le vol, le recel, les prescriptions... ont été étirées pour les faire coller coûte que coûte à une idéologie. Restituer, c'est rendre ce que l'on a pris. C'est opposer un propriétaire forcément spolié à un possesseur illégitime, en l'espèce, le musée du quai Branly. C'est historiquement et juridiquement faux. Sous notre impulsion, le Sénat l'a bien compris et a refusé d'examiner la loi en deuxième lecture. L'atteinte au principe d'inaliénabilité des collections muséales par le fait du prince est un coup porté à une règle qui tire son origine mais aussi sa justification dans l'édification de la nation française depuis le Moyen Âge. Le marché de l'art, qui n'était pas directement visé et qui n'a nullement pâti de cette question, a néanmoins eu le courage de défendre une position claire.

Le métier d'antiquaire n'est-il pas de plus en plus difficile avec les contraintes qui se multiplient ? L'épée de Damoclès sur l'interdiction du commerce de l'ivoire, les levées de bouclier sur certaines ventes d'arts extra-européens, les obligations de vérification de l'origine des fonds dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ?

Le financement du terrorisme par un prétendu trafic d'art estimé à des centaines de millions de dollars est une pure fiction qui ne repose sur aucune statistique ni aucune preuve tangible. Des institutions internationales comme l'Unesco – dont la dernière campagne de presse, «Le vrai prix de l'art», est une honte et l'archétype de la falsification – font un faux procès au marché de l'art. Parallèlement, des règles extrêmement difficiles à mettre en pratique sont imposées aux marchands quand elles ne mettent pas tout simplement fin à des activités entières. L'interdiction totale (ce n'est pas encore le cas) du commerce de l'ivoire ancien, par définition, ne sauvera

jamais un éléphant. Imposer à un marchand d'obtenir d'un acheteur son curriculum vitæ afin de s'assurer de l'origine de ses fonds est une contrainte pratiquement impossible à respecter et qui n'est là que pour le mettre en défaut et alimenter la suspicion.

Le marché de l'art belge est-il aussi dynamique que le marché parisien depuis la crise ? Comment évolue-t-il à Bruxelles ?

Même si je le déplore, c'est une évidence : Paris a clairement pris le leadership nonobstant une grande tradition de collectionneurs en Belgique.